

# **Antigone**

## **pour les droits et garanties**

### **dans le système pénal et**

#### **pénitentiaire**



**ANTIGONE**

# Un modèle de justice adapté aux mineurs

La justice pénale des mineurs a toujours été le fleuron de la justice italienne:

- un modèle fondé sur le **caractère résiduel de la réponse carcérale**
- une approche véritablement **centrée sur l'éducation et le dialogue**

Depuis l'entrée en vigueur du **code de procédure pénale pour mineurs (1988)** le système est parvenu à rendre exceptionnelle la réponse carcérale, privilégiant plutôt des parcours individualisés pour le jeune.

Un système auquel toute l'Europe a historiquement regardé comme à un modèle à imiter. L'Italie a joué un rôle clé dans la **Directive européenne 2016/800/UE** concernant les mineurs impliqués dans les procédures pénales, grâce à son modèle éducatif et spécialisé de justice des mineurs.

# Un changement de paradigme

Le système de justice des mineurs en Italie a globalement fonctionné de manière assez efficace jusqu'à il y a trois ans. Malgré notre longue expérience d'observation directe de la réalité pénitentiaire, c'est la première fois que nous constatons **un système pour mineurs aussi chargé de problèmes.**

Le gouvernement actuel a décidé d'adopter un **changement de paradigme dans une optique sécuritaire**, reléguant au second plan le parcours éducatif du mineur par rapport à la pure punition, à la sécurité et à des objectifs populistes.

Exemple flagrant en est le **Décret Caivano**, adopté en octobre 2023. Ce décret a imprimé une approche punitive, augmentant considérablement le nombre d'entrées les prisons pour mineurs surtout en détention provisoire et pour des infractions de faible gravité, notamment celles liées aux stupéfiants.

# Augmentation de la population détenue

Au 15 octobre 2025, **566 jeunes (dont 21 filles) sont détenus** dans les établissements pénitentiaires pour mineurs italiens. Parmi eux,

- 60% sont mineurs (les autres sont des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans)
- 44 % sont étrangers, presque toujours des mineurs étrangers non accompagnés
- 63% des jeunes incarcérés sont en détention provisoire

À la fin de l'année 2022, on comptait 381 détenus: **une augmentation de près de 50%**. Depuis l'adoption du Décret Caivano, les effectifs ont même dépassé 600 pendant certains mois.

Une augmentation qui serait encore plus importante s'il n'y avait pas la facilitation introduite par le Décret Caivano permettant de transférer, dans une logique punitive, les jeunes adultes du circuit pour mineurs vers les prisons pour adultes. En 2024, ces transferts ont augmenté de 80 % par rapport à 2022.

# Augmentation de la population détenue

En général, le nombre total d'enfants pris en charge par la justice pour mineurs a augmenté. En octobre 2023, ils étaient 14 019. Aujourd'hui ils sont 16 766.

Pour la première fois, nous avons constaté des **situations de surpopulation** dans les établissements pénitentiaires pour mineurs.

→ **Le gouvernement a présenté avec fierté ce changement de paradigme.** Le sous-secrétaire à la Justice, lors d'un événement public, s'est vanté de l'augmentation des jeunes détenus qui a suivi le Décret Caivano. Il pense que cela fera de l'Italie une excellence en Europe.

*«La violence juvénile est un phénomène en expansion en Europe. Les causes sont multiples, mais en Italie nous avons enfin des lois qui fonctionnent. En 2022, il y avait en moyenne 380 détenus dans les établissements pénitentiaires pour mineurs ; aujourd'hui, ils sont 610»*

# Conditions de détention alarmantes

Il ne s'agit pas seulement de chiffres, mais d'un quotidien et de **conditions de détention alarmants**. Aujourd'hui, au moins 6 sur 17 accueillent plus de personnes que les places disponibles. Dans plusieurs établissements, des **matelas ont été placés à même le sol**. Lors d'une des visites de notre Observatoire, nous avons découvert une situation déconcertante:

*«La pièce contenait quatre lits de camp et une télévision. Rien de plus. Pas de table, pas de chaise. En revanche, des montagnes de déchets. Les garçons les ramassaient avec le balai d'un balai sans manche. Ils n'avaient pas de poubelle où les jeter. Les murs, le sol, tout était vide et sale».*

*«Dans une autre cellule, il y avait un garçon, qui souffrait manifestement de troubles psychiatriques, enfermé seul dans une cellule à peine plus grande qu'un débarras. Les vitres de la fenêtre étaient cassées, le seul meuble était un lit avec un matelas, sans draps et avec une couverture fétide. Le sol était mouillé par des flaques d'eau sale qui s'écoulait dans le couloir. Il était debout, les chaussures dans l'eau».*

# Une stratégie populiste qui appelle à l'urgence

Le Gouvernement justifie ce changement de paradigme par des exigences de sécurité, pour répondre à une urgence criminalité. Les baby gangs et les petits criminels sont aujourd'hui la dernière frontière de l'ennemi.

En général, la criminalité est en baisse en Italie. L'Italie est considérée comme un pays «sûr». Les signalements de délits commis par des mineurs ont diminué de 4,15 % en 2023 (l'année du décret Caivano) par rapport à 2022. **Ces chiffres sont toutefois conformes à ceux des années précédentes, à l'exception bien sûr de la pandémie.**

Une fois l'urgence créée, on procède à promettre que nous serons protégés avec l'unique instrument que l'on peut promettre à coût zéro (et dont on sait bien qu'il ne sert à rien): **prison sur prison, augmentation des peines, main de fer et tolérance zéro.**

# Prison pour mineurs = Prison pour adultes

En rendant le système de la justice des mineurs toujours plus proche de celui des adultes.

- a) **Transferts** plus faciles vers les prisons pour adultes dès que la majorité est atteinte;
- b) Obligation a été introduite pour les agents de porter **l'uniforme**;
- c) **Formation** du personnel chargé des mineurs de plus en plus insuffisante et moins spécifique;
- d) ) même les **solutions au surpeuplement** sont les mêmes que celles proposées pour les adultes → au lieu de diminuer la population détenue, créer plus d'espace:
  - 4 nouveaux Instituts Pénitentiaires pour Mineurs ;
  - ouverture de nouvelles communautés à "haute intensité" pour jeunes avec troubles psychiques ;
  - une section pour mineurs a été ouverte à l'intérieur d'une prison pour adultes (exemple dangereux parce qu'il brise - structurellement - un tabou symbolique).

# Prison pour mineurs = Prison pour adultes

e) **Violences en prison pour mineurs:** comme en témoigne le cas emblématique de l'IPM Beccaria de Milan, où des allégations de tortures répétées contre des mineurs, principalement étrangers non accompagnés, ont émergé en 2024.

f) **Suicide en prison pour mineurs:** Enfin, la crise atteint un niveau tragique avec le suicide d'un jeune de 17 ans dans la prison de Trévise, quelques heures après son arresto. Le dernier épisode d'un garçon qui s'était donné la mort dans les prisons pour mineurs remontait à 2003.

**Même s'il existait une urgence criminalité, est-ce vraiment la manière d'y répondre?**

De nouvelles prisons ont toujours entraîné une augmentation de la population détenue, tandis qu'investir dans l'éducation, la prévention et le soutien est bien plus exigeant et coûteux. Et, surtout, cela apporte moins de consensus à court terme.

# Sentiment d'abandon et de neutralisation

Le système montre par ailleurs un **profond manque d'écoute** envers les jeunes détenus: leurs protestations, qui expriment un malaise réel, sont ignorées ou criminalisées, dans des établissements où pourtant le nombre de mineurs est réduit et les opérateurs nombreux.

Lors des visites, un **sentiment d'abandon** est souvent perceptible.

Un autre problème grave est la **neutralisation par psychotropes**: l'usage de benzodiazépines et d'antipsychotiques a explosé dans de nombreux établissements pénales pour mineurs, devenant un outil de gestion et de contrôle de la population détenue, avec des sections entières de jeunes endormis durant les heures d'activité.

*«Lors d'une visite, nous avons trouvé toute une section composée d'environ 15 enfants qui dormaient à midi, les lumières éteintes et tous sous la couverture. L'école était vide. Les salles de classe pour les activités aussi».*

# Un appel sur la justice pour mineurs

Face à cette dérive répressive, Antigone, avec Libera e Defence for Children Italia, a promu **un appel signé par une centaine d'autres réalités**. À travers cet appel, nous avons demandé au gouvernement de s'arrêter et de revenir à un système qui place au centre la personne et ses besoins.

Cet appel a ensuite servi de base à une **soumission conjointe que nous avons transmise au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies**.

